

11.04.2024 - 11:44 Uhr

Une prise de position de l'organisation de protection des animaux QUATRE PATTES concernant la recommandation faite par le Conseil fédéral



Une prise de position de l'organisation de protection des animaux QUATRE PATTES concernant la recommandation faite par le Conseil fédéral

Mesdames et Messieurs, par la présente nous vous transmettons une prise de position de l'organisation de protection des animaux QUATRE PATTES concernant la recommandation faite hier par le Conseil fédéral de rejeter les deux initiatives populaires visant à interdire l'importation de fourrures et de produits de la pelleterie provenant d'animaux ayant subi des mauvais traitements d'une part, et de foie gras d'autre part (voir [ici](#) le communiqué de presse du Conseil fédéral).

«Pour QUATRE PATTES, la recommandation du Conseil fédéral concernant ces deux initiatives populaires comporte tant des aspects positifs que négatifs. Le Conseil fédéral a certes recommandé de rejeter l'initiative sur la fourrure déposée en décembre, mais il prévoit de tenir compte de ses revendications dans le cadre d'un contre-projet indirect. But du contre-projet : inscrire l'interdiction d'importation de fourrure issue de la maltraitance animale dans la loi sur la protection des animaux.

Le Conseil fédéral a également recommandé le rejet de l'initiative sur le foie gras. Mais contrairement à l'initiative sur la fourrure, il ne propose pas d'adopter une interdiction d'importation mais invoque l'obligation de déclaration déjà prévue.

D'une part, nous saluons la volonté du Conseil fédéral d'introduire rapidement une interdiction d'importer de la fourrure, car ces dernières années ont prouvé que le secteur de la fourrure et le commerce de détail ne respectent [pas suffisamment](#) les obligations de déclaration. D'autre part, la décision du Conseil fédéral de ne pas interdire l'importation de foie gras est très regrettable. Interdire le gavage en Suisse pour des raisons de cruauté animale tout en continuant à autoriser l'importation de foie gras relève d'une incroyable hypocrisie. Rien que pour la consommation en Suisse, plus de 300'000 canards et oies sont gavés chaque année de manière brutale. Il est temps de mettre un terme à cette situation. QUATRE PATTES s'exprimera de manière critique dans le cadre de la procédure de consultation prévue pour l'obligation de déclaration et poursuivra son engagement dédié en faveur d'une interdiction d'importation.»

Pour plus d'informations voir [ici](#).

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dugler et des amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins et les orangs-outans – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que

dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, France, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. QUATRE PATTES est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch

Photos

L' image en haute résolution peut être téléchargée [ici](#).

Copyright selon les métadonnées

L'utilisation des photos est gratuite. Elles ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur cette prise de position. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le for juridique est Vienne.

Contact Médias:

Chantal Haerberling

Communication Suisse

QUATRE PATTES – Fondation pour la protection des animaux

Altstetterstrasse 124

8048 Zurich

043 311 80 90

presse@vier-pfoten.ch

www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Le Conseil fédéral reconnaît la nécessité d'agir en matière de fourrure véritable. © FOUR PAWS

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100918221> abgerufen werden.